



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° 17 / 058

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**HARTZVILLER – Cristallerie – Requalification - T dépollution
P09RP70H014**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de l'ancienne cristallerie de Hartzviller en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de dépollution sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 960 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

